

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation 11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aides à la rénovation de l'habitat privé : prorogation du Programme d'Intérêt Général Habitat Indigne, Autonomie, et Économie d'Énergie du Bassin de Pompey

N° de délibération : 23

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. DOSÉ

Le Bassin de Pompey dispose depuis janvier 2014 d'un Programme d'Intérêt Général en faveur de l'amélioration de l'habitat privé définissant les orientations locales d'application des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Ce programme, qui arrive à échéance de 7 années d'application, peut être de nouveau prorogé, jusqu'à l'approbation d'un nouveau dispositif financier en cours d'étude.

Depuis, son lancement, 420 dossiers de propriétaires ont été instruits et ont pu bénéficier d'une aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey, engageant financièrement le Bassin de Pompey à hauteur de 1 100 000 €. Cette incitation financière a permis de générer près de 8 195 233 € de travaux sur le Bassin de Pompey. Il convient, en plus, de constater une augmentation des besoins sur la dimension de la rénovation énergétique du bâti, confortée par les différents programmes d'aides nationaux et régionaux autour de cette ambition.

	Dossiers Soldés		Dossiers Instruits		TOTAL
	PO	PB	PO	PB	
Nb de dossiers	322	8	87	3	420
pour Nb de logements	322	11	87	5	425
dont Nb de prime Habiter Mieux	192	9	50	4	255
dont Nb POM Habiter Mieux	44		24		68
dont Nb POTM Habiter Mieux	139		23		162
dont autonomie POM	20		6		26
dont autonomie POTM	47		14		61
dont logements insalubres et très dégradés	5	0	1	1	7
dont logements dégradés	0	8	0	4	12
dont transformation d'usage		0		0	0
dont ravalement (TIA)	5	0	1	0	6
dont ravalement thermique	7	0	0	0	6
dont ravalement classique	32	2	4	0	38
dont aide aux matériaux	5	0	5	0	10
Montant des travaux TTC engagés	5 010 988 €	761 618 €	1 844 544 €	578 083 €	8 195 233 €
ANAH	1 769 638 €	149 796 €	560 213 €	128 252 €	2 607 899 €
dont prime Habiter Mieux	339 045 €	14 500 €	95 614 €	6 000 €	455 159 €
dont PO énergie	1 048 811 €	12 062 €	366 984 €		1 427 857 €
dont PO autonomie	187 468 €		71 422 €		258 890 €
dont logements insalubres et très dégradés	194 314 €	123 234 €	26 193 €	122 252 €	465 993 €
dont logements dégradés	- €	- €	- €	- €	- €
BP	723 956 €	82 203 €	221 109 €	63 752 €	1 091 020 €
dont PO/PB énergie	471 122 €	5 792 €	164 256 €		641 170 €
dont PO autonomie	66 784 €		26 645 €		93 429 €
dont réhabilitation PO/PB très dégradé	139 000 €	74 411 €	20 924 €	63 752 €	298 087 €
dont réhabilitation PO/PB dégradé	- €	- €	- €	- €	- €
dont ravalement (TIA)	7 880 €	- €	2 523 €	- €	10 403 €
dont ravalement thermique	11 077 €	- €	- €	- €	11 077 €
dont ravalement classique	26 441 €	2 000 €	3 000 €	- €	31 441 €
dont aide aux matériaux	1 653 €	- €	3 761 €	- €	5 414 €
TOTAL BP+ANAH	2 493 594 €	231 999 €	781 322 €	192 004 €	3 698 919 €

Le bilan de ces sept années d'accompagnement, conforté par la mise en place d'un Guichet Unique Habitat et de l'internalisation du suivi animation des aides à l'habitat privé, conserve toute son utilité, en témoigne le nombre de contacts et de demandes accompagnés par le Guichet Unique sur le territoire représentant (près de 3 000 contacts).

Sachant que ce programme doit prendre fin au 31 décembre 2020, il est proposé de demander la prolongation du Programme d'Intérêt Général jusqu'au déploiement de la nouvelle opération, dont le démarrage est prévu au printemps 2021.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer tous documents permettant le prolongement du Programme d'Intérêt Général à l'amélioration de l'habitat privé jusqu'à l'approbation d'un nouveau programme.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC